



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

palais de la Découverte

Question écrite n° 24333

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir du Palais de la découverte, haut lieu de culture scientifique. Il semblerait, en effet, que ce lieu unique, où le public est en contact direct avec la science en marche, soit menacé de disparition. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier en insistant sur l'ambition très actuelle du fondateur de ce qui est devenu une institution scientifique située au coeur de Paris et un grand incubateur de vocations scientifiques : " répandre dans le public le goût de la culture scientifique, en même temps que les qualités de précision, de probité critique et de liberté de jugement que développe cette culture et qui sont utiles et précieuses à tout homme".

Texte de la réponse

Dans le cadre du conseil de modernisation des politiques publiques, a été décidée la constitution d'un nouvel établissement public résultant du regroupement de la Cité des sciences et de l'industrie et du palais de la Découverte. Ce projet, évoqué dans le passé à plusieurs reprises, se justifie par la proximité et la complémentarité des missions et des objectifs des deux établissements en matière de diffusion de la culture scientifique et technique, notamment vis-à-vis des publics scolaires. Il ne s'agit pas d'absorption du palais de la Découverte par la Cité des sciences et de l'industrie, mais bien de la constitution d'un nouvel établissement permettant de tirer profit des forces et des compétences complémentaires des deux établissements actuels. Le nouvel établissement, qui devra être créé en 2009, fonctionnera sur deux sites, celui du Grand Palais et celui de La Villette, qu'il entend développer tous les deux, dans le cadre d'un projet scientifique cohérent et respectueux de l'histoire ainsi que de l'identité des établissements d'origine.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24333

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 2008, page 4592

Réponse publiée le : 22 juillet 2008, page 6382